



## Quand les masques tombent...

On pourrait croire à une mauvaise blague d'Halloween.

Depuis l'obligation du port du masque dans les transports et les bureaux, l'Administration a l'obligation d'en fournir à ses personnels. Hélas... un article de l'Obs nous apprenait le 13 octobre que ces masques, de marque DIM, étaient traités à la zéolithes d'argent, considérée comme toxique pour l'environnement et la santé et pouvant entraîner nombre de pathologies très graves.

Les agentes et les agents ont donc le choix entre un virus potentiellement mortel ou un empoisonnement à petit feu.

Après les suppressions d'emplois, les délocalisations, les mutations forcées, on peut dire que l'Administration sait décidément prendre soin de ses personnels.



# LA GRIFFE

Le journal de votre section syndicale  
**Solidaires Finances Publiques Paris**

## Notre santé n'est pas négociable !

La gestion de la crise sanitaire est une catastrophe. Alors même que la première vague a mis en évidence les failles d'un système de santé épuisé par les politiques d'austérité, qu'a fait le gouvernement entre juin et aujourd'hui pour faire face à cette deuxième vague ? Pas grand-chose à part restreindre nos libertés individuelles au nom de la lutte contre la pandémie !

Depuis des mois, les pouvoirs publics n'ont rien fait pour éviter ce rebond de l'épidémie. Sans aucune organisation, la politique de dépistage s'est effondrée et n'a en rien brisé les chaînes de contagion. Les hôpitaux n'ont eu les moyens ni de recruter ni de former pour faire face à l'épidémie. Il n'y a eu aucun plan d'ouverture de lits, comme le demandent pourtant les hospitaliers et leurs organisations syndicales depuis des mois. Au lieu de ça, le gouvernement a fait le choix de sauver coûte que coûte les profits des plus grandes entreprises.

Alors pour nous protéger, le gouvernement met en avant le télétravail qui selon lui ne serait plus «une option». Oubliant ainsi tous les métiers non télétravaillables et le manque de matériel criant pour permettre cette révolution 2.0. C'est le cas à la DG-FIP et en particulier dans notre direction.

L'expérience de la première vague aurait dû permettre d'anticiper les besoins, de corriger les manques ou les dysfonctionnements constatés dans les différents services, d'élaborer des règles claires, précises connues de toutes et tous permettant d'assurer une protection maximale du plus grand nombre... Manifestement il n'en est rien ! Montrant ainsi que notre santé ne vaut pas grand-chose pour nos directeurs.

**Notre santé  
 n'est pas  
 négociable,  
 battons-  
 nous pour  
 qu'elle soit  
 protégée !**

FACE AU COVID-19

**OÙ SONT  
 LES CRÉATIONS DE POSTES  
 DANS LES SERVICES  
 PUBLICS**

Solidaires

## Sommaire

Edito : Notre santé n'est pas négociable !	p. 1
Personnes vulnérables : que faire pendant le reconfinement ?	p. 2
Télétravail : une priorité face à la pandémie. Vraiment ?	p. 3
25 novembre : journée internationale contre les violences faites aux femmes	p. 4



## PERSONNES VULNÉRABLES : QUE FAIRE PENDANT LE RECONFINEMENT ?

Si vous êtes dans une des 11 situations précisées dans le décret du 5 mai, vous ne devez pas vous rendre dans votre service. Demandez à être placé en travail à distance, ou sinon en ASA (autorisation spéciale d'absence).

### Pourquoi ?

Le décret du 29 août qui réduisait la liste des critères de vulnérabilité a été suspendu par le Conseil d'État (CE, ord. référé, n° 444 425, 15 oct. 2020). C'est donc le décret du 5 mai (D. n° 2020-521, 5 mai 2020) qui s'applique.

En revanche, la décision du Conseil d'État ne remet pas en cause l'exclusion des personnes qui vivent avec une personne vulnérable.

### Les 11 critères de vulnérabilité

1. Être âgé de 65 ans et plus ;
2. Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires ;
3. Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
4. Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
5. Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
6. Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
7. Présenter une obésité (indice de masse corporelle [IMC] > 30 kgm<sup>2</sup>) ;
8. Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise ;
9. Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
10. Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
11. Être au troisième trimestre de la grossesse.

De plus, la circulaire de la ministre de la Fonction publique datant du 29 octobre 2020 précise de manière claire que les agent-es, qui sont dans une ou plusieurs de ces situations à cause de leur état de santé, doivent être placés en télétravail ou en ASA lorsque ce dernier n'est pas possible.

### Pensez à contacter votre chef de service

Vous pouvez :

- lui rappeler votre situation, soit par votre certificat d'isolement du printemps dernier, soit par un certificat médical, soit en précisant que vous êtes concerné par un des critères de vulnérabilité. Veuillez à bien faire référence au décret en vigueur, celui du 5 mai, tout en respectant le secret médical ;
- et lui demander à être placé en télétravail, ou sinon en ASA.

Pensez également à mettre en copie le médecin du travail.

En l'absence de désaccord écrit de votre chef, vous ne vous rendez pas dans votre service et commencez le travail à distance si possible (en fonction de la nature de votre travail).

En cas de refus écrit de sa part, contactez immédiatement votre section syndicale. Dans l'attente, vous pouvez exercer votre droit de retrait.

### Exemple de courrier à envoyer à votre chef

« Madame, monsieur,

Par une ordonnance du 15 octobre 2020, le juge des référés du Conseil d'État a suspendu les dispositions du décret du 29 août 2020 qui avait restreint les critères de vulnérabilité à la Covid-19. Le juge a estimé que le choix des pathologies qui avaient été conservées par rapport au décret du 5 mai dernier n'est pas cohérent ni suffisamment justifié par le gouvernement. Le Conseil d'État précise que le gouvernement « ne pouvait, ce faisant, en exclure des situations ou pathologies exposant, en l'état des connaissances scientifiques, à un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 ».

Dès lors, les critères retenus par le décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 s'appliquent à nouveau. En conséquence, et comme le précise la circulaire du 29 octobre 2020 de la ministre de la Transformation et de l'Action publiques, je vous informe que je dois effectuer prioritairement mon travail à distance, conformément au décret précité et au certificat médical établi (cf. pièce jointe). Vous pouvez aussi choisir de me placer en autorisation spéciale d'absence.

J'attends vos consignes afin qu'on ne m'oppose pas la règle du service non fait.

Je vous d'agréer madame/monsieur mes salutations respectueuses. »



# TÉLÉTRAVAIL : Une priorité face à la pandémie Vraiment ?

Tant que la pandémie fait rage et que le gouvernement s'obstine entre deux vagues à ne pas donner les moyens nécessaires à l'hôpital public et de ne pas mettre en place une politique de santé publique digne de ce nom. Nous pensons que le télétravail pour les agent.es qui le souhaitent et pour les agent.es vulnérables reste la seule solution maximale de protection.

## 5 jours de télétravail qu'ils disaient

Les discours et les écrits sont pourtant clairs pour gérer cette deuxième vague : télétravailler. Et quand nous regardons les données statistiques données par la DG aux organisations syndicales 15 jours après le début du deuxième confinement, le télétravail à la DGFIP est encore majoritairement fait sur une seule journée ...

Les raisons de cette situation sont sans doute nombreuses : peur de l'isolement pour les collègues ; peur d'être de nouveau volés de jours de congés ; peur ne pas avoir la prime maximale comme cela a été le cas au 1er confinement ; peur des chefs de services faisant pression pour que les agent.es viennent coûte que coûte dans les services ; peur d'être mal vu par les collègues ne télétravaillant pas ; pas envie de subir une pression accrue des responsables de services...

DGFIP	DGFIP 12/11	
1- Nombre d'agent.es ayant télé-travaillé au moins 1 jour	27 733	28,76 %
1 - 1 - Nombre d'agent.es ayant télé-travaillé exactement 2 jours	9 429	9,78 %
1 - 2 - Nombre d'agent.es ayant télé-travaillé exactement 3 jours	4 437	4,60 %
1 - 3 - Nombre d'agent.es ayant télé-travaillé exactement 4 jours	1 387	1,44 %
1 - 4 - Nombre d'agent.es ayant télé-travaillé exactement 5 jours	1 941	2,01 %
2 - Nombre d'agent.es ayant au moins 1 jour en ASA	1 010	1,05 %
3 - Nombre d'agent.es pour lesquels une mise à l'isolement (7 jours) a été demandée au cours de la semaine	646	0,67 %
4 - Cas COVID ayant été testé positivement en cumulé depuis le début du recensement	2 764	2,87 %
5 - Total des effectifs (théorique)	96 443	

## Pas assez de matériel, pas d'anticipation, et un choix très contestable ...

A la DRFIP 75, depuis le début de ce deuxième confinement, environ 3000 agent.es sont en présentiel soit un peu plus de 66% et environ 600 télétravaillent soit un peu plus de 13%. Pour Solidaires Finances Publiques ce chiffre est tronqué puisqu'il intègre une nouvelle fois les agent.es et agents nomades. La direction parisienne ne diffère pas des autres directions départementales. En revanche, l'écart est énorme avec les services centraux de Bercy puisque selon les statistiques quotidiennes 65% des collègues de Bercy sont en télétravail. Nous nous satisfaisons de la mise en télétravail de nos collègues de Bercy mais nous nous interrogeons sur l'écart important avec le reste du réseau.

La principale raison du faible nombre de télétravailleuses et télétravailleurs sur Paris est le manque de matériel disponible pour permettre à une majorité d'agent.es de télétravailler (quand les missions le permettent). Mais une chose nous questionne fortement malgré les tentatives d'explications de notre direction c'est que selon elle, il y aurait à l'heure où nous écrivons ces lignes, 1700 ordinateurs portables.

Alors pourquoi si peu de nombre de télétravailleurs et télétravailleuses sur Paris ? Mystère... Sans doute cela est dû au choix de la DRFIP d'avoir donné en priorité le matériel aux cadres supérieurs et responsables de services même quand ces dernières et derniers ne voulaient pas télétravailler. Selon la direction ce choix est une directive de la Direction Générale... Et les collègues vulnérables ? Et les collègues qui demandent depuis un certain temps le télétravail car ils habitent loin ? Ils et elles n'étaient pas la priorité et ne le sont toujours pas ni de la Direction Générale ni de notre direction.

Dans cette période de crise sanitaire, Solidaires Finances Publiques revendique sur base de volontariat le télétravail 5 jours sur 5 pour tous les agent.es.

Dans ce cadre également nous serons très attentifs aux conditions de télétravail des agent.es (droit à la déconnexion ; pauses régulières ; plages horaires respectées ; pas de pression hiérarchique) mais aussi à leur droit, c'est pourquoi nous revendiquons la prise en charge du repas de midi, le remboursement des frais d'accès à internet, le paiement de la consommation d'énergie supplémentaire ...

**25 novembre**

# Journée internationale contre les violences faites aux femmes

Le 25 novembre, comme chaque année, c'est la journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles. En 2019 selon le ministère de l'Intérieur 146 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, soit une tous les 2,5 jours (augmentation de 25% par rapport à 2018). Et le confinement est un facteur aggravant pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants, puisque enfermés avec leur agresseur.

Ces violences sont engendrées par un système historique de domination des femmes par les hommes, le patriarcat, renforcé par le capitalisme. Leurs formes sont diverses : sexisme au quotidien, attouchements, harcèlement sexuel, agressions sexistes et sexuelles, viols, coups, meurtres (féminicides). Elles s'expriment partout : sur le lieu de travail, dans la rue, dans la sphère familiale, amicale, dans les collectifs quels qu'ils soient.

Au terme générique de violences conjugales, on associe souvent les violences physiques (coups, jets d'objets), psychologiques (insultes, dévalorisation de l'autre) et sexuelles (viol). Un quatrième type est méconnu, car parfois considéré comme moins inquiétant: c'est celui des violences économiques et administratives : le nonaccès au compte bancaire, la mainmise du conjoint sur tout un pan administratif de la vie de l'autre. Le moindre achat, la plus petite course, l'acte le plus anodin de la vie quotidienne dépend du bon vouloir du manipulateur. Malheureusement aidé par une dématérialisation massive de l'administratif, ce type de violence empêche les femmes de s'éloigner, de pouvoir reprendre la main sur leur vie.



Le Grenelle 2019 sur les violences n'a rien changé. Les moyens financiers n'ont pas été mis pour lutter contre les violences faites aux femmes. les bracelets d'éloignements viennent seulement de commencer à être testés, quelle pourra être vraiment la réactivité de la police, alors que les effectifs spécialisés et formés à l'accueil des femmes victimes de violences sont encore trop peu nombreux.. Agir contre les violences sexistes et sexuelles demande des créations d'emplois pour une vraie prise en charge, des formations longues et continues, des lieux d'accueil sur tout le territoire et les moyens pour les faire vivre, des moyens humains et financiers pour que, dès la petite enfance et tout au long de la vie, chacun et chacune d'entre nous apprenne à déconstruire un tel système et ses effets dévastateurs...

Plus largement, les mesures à appliquer sont déjà connues : aucune plainte refusée et sans suite, ce qui veut dire tenir compte de la parole des femmes ; des mesures de protection rapides, ce qui veut dire fin de l'impunité des agresseurs; des places suffisantes en hébergement d'urgence dans tous les départements; des fonds pour les associations qui accompagnent les femmes victimes. Comme le dit Macron (qui ne le fait pas !) « Quoiqu'il en coûte ».

**Même confiné.es organisons la convergence de toutes celles et ceux qui luttent et se révoltent chaque jour contre les violences sexistes et sexuelles !**



## Bulletin d'adhésion-2020

**Solidaires Finances Publiques Paris**

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière : **Anne BOUTET** - Local Solitaires Finances Puliques, 6 rue St Hyacinthe - 75001 Paris

**IDENTIFIANTS**

N° DGFIP (6 chiffres) ..... N° ANAIS (10 chiffres) .....  
N° SIRHIUS (7 chiffres) .....

NOM d'usage ..... Prénom .....

NOM de naissance ..... Date de naissance ...../...../.....

Cadre : ..... Grade : ..... Echelon : ..... Indice : .....

Montant de la cotisation → [ ] Temps partiel ..... %

**Informations professionnelles**

Service : .....  
Site : .....  
@ .....  
☎ .....

Ces informations sont obligatoires

**Informations personnelles**

Adresse perso : .....  
@ .....  
☎ .....

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur [solidairesfinancespubliques.org](http://solidairesfinancespubliques.org)

Je souhaite recevoir des informations par mail ..... OUI  NON  Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques ..... OUI  NON

**POUR S'INFORMER...**

Le site internet : <http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>



La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>

